

Conseil Municipal du 21 juillet 2014

Présents : Lorène ABBA, Sylvie BERTHET, Emilie BOCQUET, André BOIS, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Thomas LEFRANCQ, André ROCHAS, Mireille VEYRON,

Excusés : Sylvie PAQUET

Alain SABY pouvoir à André BOIS

Date de la convocation : 15/07/2014

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCQ

1) Achat terrain vers la cascade :

Le Maire propose l'achat de deux parcelles de terrain situées au Coppet (A439-A440) d'environ 889m² vers la cascade du rondelet. Les propriétaires, M. et Mme DESPERNEX, ont donné un accord de principe. Cette acquisition a pour objectif d'aménager un espace de repos et pique-nique sur le sentier du Follaton.

Après avoir délibéré, le conseil :

- Décide d'acquérir les parcelles citées plus haut au montant de 1€ le mètre carré soit 889 €
- Charge le Maire des démarches nécessaires.

Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

2) Emplois :

a) Modification des emplois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe :

* Actuellement, Mme Audrey Maurette est titulaire d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 11h00 hebdomadaires. Dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, la commission scolaire propose de modifier son poste en adjoint d'animation 2^{ème} classe à 17h30 hebdomadaires. La CAP (Commission Administrative Paritaire) et la CTP (Commission Technique Paritaire) ont été saisies.

Après avoir délibéré, le conseil :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 11h00 hebdomadaires annualisés
- Décide de créer le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 17h30 hebdomadaires annualisés

Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

* Actuellement Mme Laëtizia Della Vecchia, est sous contrat pour un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 11 heures hebdomadaires. Dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, la commission scolaire propose de modifier son temps de travail à 17h30 hebdomadaires.

Après avoir délibéré, le conseil :

- Décide de renouveler le contrat de travail de Mme Della-Vecchia
- Décide d'augmenter les heures de travail hebdomadaires à 17h30 annualisé

Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

b) Modification emploi adjoint technique 2^{ème} classe

Actuellement M. Michel CHAPUIS, est titulaire d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 32h00 hebdomadaires. Pour les besoins du service, il est nécessaire d'augmenter ses heures à 35h00 hebdomadaires. Cette augmentation ne représentant pas 10% de son temps de travail actuel, il n'est pas nécessaire de saisir la CTP.

Après avoir délibéré, le conseil :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 32h00 hebdomadaires le 31 Août 2014.
- Décide de créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 35h00 hebdomadaires à partir du 1^{er} septembre 2014.

Pour : 10

Contre :

0

Abst : 0

3) Attribution du Marché de la Place

Thomas LEFRANCQ présente l'offre proposée par la commission travaux. L'entreprise proposée par le bureau d'études est TOUTENVERT pour un montant HT de 126 689.28 € soit TTC 152 027.14 €.

Après avoir délibéré, le conseil :

Décide de retenir l'entreprise TOUTENVERT pour un montant HT de 126 689.28 € soit TTC 152 027.14 €.

Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

4) Finances : Décision Modificative 2 :

La commission finances présente la décision modificative retenue lors la dernière réunion :

-Virements de crédits

		OPERATION 60/ AMENAGEMENT CHEF LIEU
OPERATION 66 / AIRE DE JEUX	- 4.000 €	+4.000€
OPERATION 77/ VOIRIE	- 27.000 €	+27.000€
OPERATION 81/ MAISON MONTIGON	- 15.500 €	+15.500€
OPERATION 95/ GITES	- 10.000 €	+10.000€
TOTAL	- 56 500 €	56 500 €

-Ouverture de crédits :

OPERATION 60 / AMENAGEMENT CHEF LIEU

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
----------	---------	----------	---------

2315 Installation Matériel	+ 37 400 €	13 Subventions	+37 400 €
----------------------------	------------	----------------	-----------

Après avoir délibéré, le conseil :

- Approuve la décision modificative n°2

Pour : 9 Contre : 0 Abst : 1

5) Evolution de la situation de la Zone AU :

Le conseil propose de revenir sur la délibération du 22 février 2013 chargeant le maire de lancer une déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains de la zone AU du chef-lieu. Les conseillers souhaitent reprendre ce dossier sur de nouvelles bases en excluant la possibilité d'expropriation.

Après avoir délibéré, le conseil vote cette proposition :

Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

6) Validation du prestataire cantine :

Le Maire présente l'offre que propose la commission scolaire : La société VACAVANT, domiciliée à La Motte Servolex, pour un montant de 3,38€ par repas.

Après avoir délibéré, le conseil vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

7) Validation des tarifs Cantine-Garderie 2014-2015 :

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs jusqu'au 31 décembre 2014.

Après avoir délibéré, le conseil vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

8) Divers

- Convocation Conseil Municipal par internet
- Proposition de création de SIVU refusée par le préfet
- Fiche de poste de Michel Chapuis
- Auberge de Mandrin
- Référent Sentier pour la CCLA : Murielle Garcia
- Sentier du Follaton 2
- AEL
- Motion de soutien à l'action de l'AMF
- Fête au village le 10 Août 2014
- Maison Montigon

Fin de la séance : 22h30

